

LE CARILLON

HEUGNES

NOVEMBRE 2011



Sommaire

Le Mot du Maire	1
Conseils Municipaux	2-3-4-5-6
Communauté de Communes	7
Ecole de Heugnes	
Initiation au secourisme	8
40 ans de Football	9
14 et 15 août 2011	10-11
Vélo- Football- Cirque	12
Cambriolage	13
Bibliothèque - Médiathèque	14-15
Dates à retenir	16
Etat Civil	16
Listes électorales	16

Cérémonie des Vœux
vendredi 30 décembre
à 17h30

Le Mot du Maire

A la lecture des journaux communaux voisins et de la presse locale, je m'aperçois que les problèmes récurrents d'indiscipline et d'incivilité deviennent de plus en plus présents.

Déchetterie, dépôts illicites d'ordures, chiens errants, problème de voisinage, utilisation anarchique de quads sont autant de problèmes qui pourrissent la vie de tous les jours et comme le je m'enfouitisme de quelques uns est grandissant, on peut s'interroger sur ce qui nous attend...

Le dossier F.A.R. (subvention du Conseil Général) est bouclé avec le remplacement du tracteur et la réfection des pignons de l'Auberge en 2012.

Côté Communauté de Communes, le projet de lotissement de la Pinardière est au stade « esquisse » de la part du Cabinet DAYOT et l'achat de l'immeuble PECOURT, en haut de la Place Saint-Martin, est très avancé.

Les Pompiers ont investi leurs nouveaux locaux et vont être départementalisés le 1^{er} janvier 2012. Le C.P.I sera en principe inauguré lors de Sainte Barbe, le 10 décembre.

Nous aurons l'occasion de parler plus amplement de tous ces thèmes lors de la Cérémonie des Vœux le vendredi 30 décembre à 17h30 à la Maison des Associations à laquelle vous êtes cordialement invités.

Bernard GARNIER

Bulletin Municipal
n°64

COMMUNE DE HEUGNES



Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Séance du 12 août 2011

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)



Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5210-1-1 ;

Vu le document de travail de la Préfecture du 18 mai 2011 relatif à l'évaluation des périmètres et de l'exercice des compétences et des groupements de communes existants, document de travail destiné à l'ouverture de la concertation ;

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales, article 35, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un nouvel article L5210-1-1 qui pose le principe de l'établissement d'un schéma départemental de coopération intercommunal et des syndicats mixtes.

Mr Maire rappelle aussi que ce schéma départemental qui doit être arrêté par Mr le Préfet avant le 31 décembre 2011, fait, dans un premier temps, l'objet d'un projet établi par Mr le Préfet, lequel est présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.). Dans un second temps, ledit projet est uniquement soumis pour avis aux conseils municipaux des communes. Enfin le projet de schéma assorti de ces avis sera soumis à la C.D.C.I., laquelle pourra formuler des propositions de modifications, qui seront intégrées dans le schéma, sous réserve de leur approbation par une majorité des deux tiers des membres de la Commission et de leur conformité aux objectifs fixés par la loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal englobe le contour du Contrat de Pays du Pays de Valençay.

Fusion des Syndicats d'Electrification

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier en date du 18 mai 2011 de Mr Le Préfet dans lequel il présente son projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui impacte le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale de Valençay,

Vu que la Commune de HEUGNES est membre de ce Syndicat,

Vu la proposition de fusion d'ensemble des Syndicats Intercommunaux d'Electrification Rurale (S.I.E.R.) ainsi que du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (S.D.E.I) et du Syndicat Urbain de Saint-Marcel,

Après en avoir délibéré,

- considérant que la décision est déjà prise par le Syndicat, le Conseil Municipal s'abstient de toute décision.

Séance du 2 septembre 2011



Révision de l'aménagement forestier de la forêt communale de Heugnes

Après avoir entendu la présentation du programme de gestion de la forêt communale de HEUGNES par les services de l'Office National des Forêts et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale de Heugnes pour la période 2012-2026.

Dossiers F.A.R. 2012 (Fonds d'Action Rural)

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a déposé deux dossiers de demande de subvention dans le cadre du F.A.R. 2012. Ces dossiers devant être complétés par des devis, le Conseil Municipal décide de consulter pour le dossier F.A.R. concernant la réfection des deux pignons et d'une petite façade de l'Auberge de Heugnes :

- l'entreprise LBTP Centre (Ecueillé)
- l'entreprise VIANO (Buzançais)
- l'entreprise DURAND Pascal (Argy)
- l'entreprise LEGER François (Luçay-le-Mâle)

Pour le remplacement du tracteur :

- les ETS R. MOREAU (Buzançais)
- CLOUE CROTZ (Géhée)
- CLOUE S.A. (Géhée)

Devis pour un bardage bois - Entreprise CHARPENTIER (Châtillon-sur-Indre)

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à une demande d'un voisin de la Boulangerie concernant le bruit fait par le climatiseur, il a été décidé lors de la séance du 3 juin 2011, qu'un devis serait demandé pour un bardage bois autour de l'objet contesté afin d'en atténuer les nuisances sonores. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de l'entreprise CHARPENTIER (Châtillon-sur-Indre) pour un montant de 1004.23 € H.T.
- décide de prendre en charge une partie des travaux à hauteur de 500 €
- le reste étant à la charge du plaignant soit 701.06 €.

Location du logement communal 3, route d'Ecueillé, à compter du 8 septembre 2011

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de logement a été reçue en Mairie pour la location du logement 3, route d'Ecueillé par le futur apprenti de la Boulangerie de Heugnes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la demande de logement
- décide de la gratuité du loyer durant la période d'essai du jeune homme soit du 9 septembre au 13 septembre 2011.
- à l'issue de cette période, Mr le Maire est autorisé à signer le bail correspondant, moyennant un loyer mensuel de 314.94 €, un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer. Un état des lieux entrant sera dressé contradictoirement.

Courrier de Mr Lemaître

Le Conseil Municipal accepte suite à la demande de Mr Lemaître et sur les conseils de Mr Petiot, Conciliateur de Justice, la pose de deux bornes au lieudit Trompe-Souris.

Intégration du Centre de Première Intervention (C.P.I) de Heugnes au Corps Départemental des Sapeurs Pompiers de l'Indre au 1^{er} janvier 2012.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 5 juin 2009, il a été décidé d'accepter le principe de départementalisation du C.P.I. de Heugnes.

La mise aux normes des locaux est terminée, le matériel roulant est en bon état de fonctionnement et la Commune a accepté les décisions prises, en corrélation avec le S.D.I.S. de l'Indre, en matière de renouvellement du petit équipement et de l'habillement. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'ensemble des pompiers du C.P.I. de Heugnes et s'être assuré de leur volonté d'intégrer le Corps Départemental des Sapeurs Pompiers de l'Indre au 1^{er} janvier 2012, émet :

- d'une part un avis favorable pour l'intégration dudit corps communal par transfert au sein du Corps Départemental des Sapeurs Pompiers du C.P.I. de Heugnes au 1^{er} janvier 2012.
- à cet effet, le Corps Départemental des Sapeurs Pompiers de l'Indre devient propriétaire de l'ensemble du mobilier mais la Commune de Heugnes reste propriétaire de l'immobilier.
- d'autre part, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la prise en considération de la somme contradictoirement arrêtée entre la commune et le S.D.I.S. de l'Indre à savoir la Dotation de Transfert pour un montant de 8 833.90 € pour la 1^{ère} année, attendu que celle-ci sera révisée chaque année sur les bases de l'indice INSEE relatif à l'augmentation du coût de la vie liée à l'inflation.

Trains à grande vitesse pour l'Indre

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît, ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert, particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de HEUGNES (Indre) réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- un raccordement de la ligne LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre,
- la confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris,
- la prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du Sud-Est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du Sud-Est de la France,
- la prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis,
- l'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers,
- l'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT)



Devis pour la création d'un portail coulissant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis n° 10127 de l'entreprise Denis LOGIE (Pellevoisin) d'un montant de 1487 € H.T pour la réalisation d'un portail coulissant au stade municipal.

Demande d'audit d'aménagement du Centre Bourg « Opération Cœurs de Village » auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé

Mr le Maire émet l'avis qu'un audit d'aménagement du centre bourg de Heugnes soit demandé à la C.d.C. du Pays d'Ecueillé. Il rappelle que les audits pour aménagement des bourgs sont subventionnés à ce jour à 90% par la Région. Il importe que la C.d.C confie l'établissement d'un document « sommaire » à un architecte pour présenter un dossier d'audit lors du prochain appel à projet de la Région Centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et demande à ce qu'un courrier en ce sens soit adressé à Mr le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé.

F.A.R. 2012 - Acquisition d'un tracteur - Plan de financement

D'une part, Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Heugnes a comme projet de changer le tracteur communal en 2012. Une consultation a été lancée auprès de différents fournisseurs.

Quatre entreprises ont répondu :

- CLOUE SA (Saint-Maur) pour 39 000 € H.T.
- CLOUE (Géhée) pour 34 000 € H.T.
- CLOUE CROTZ (Géhée) pour 48 805.20 € H.T.
- MOREAU (Buzançais) pour 50 300 H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise CLOUE (Géhée) pour 34 000 € H.T. et autorise Mr le Maire à signer le bon de commande correspondant.

D'autre part, afin de financer cette opération, il convient d'arrêter le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT (HT)		
	DEPENSES	RECETTES
Acquisition : Tracteur neuf	34 000 €	Conseil Général : 17 000 € (F.A.R. 2012 - 50%) Autofinancement : 17 000 €
TOTAL	34 000 €	34 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- autorise Mr Le Maire à déposer et à signer le dossier de subvention correspondant auprès du Conseil Général de l'Indre,
- d'une manière générale, autorise Mr le Maire à signer TOUT DOCUMENT relatif à cette affaire.

F.A.R. 2012 - Réfection des pignons de l'Immeuble communal dénommé Auberge de Heugnes - Plan de financement

D'une part, Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Heugnes a comme projet en 2012 la réfection des pignons de l'Auberge de Heugnes. Une consultation a été lancée auprès de différentes entreprises. Trois entreprises ont répondu :

- VIANO (Châtillon-sur-Indre) pour 21 634.41 € H.T
- LBTP (Ecueillé) pour 15 876.56 € H.T
- DURAND (Argy) pour 20 927.34 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise LBTP (Ecueillé) pour 15 876.56 € et autorise Mr le Maire à signer le bon de commande correspondant.

D'autre part, afin de financer cette opération, il convient d'arrêter le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT (HT)		
	DEPENSES	RECETTES
Travaux :	15 876.56 €	Conseil Général : 7 938.28 € (F.A.R. 2012 - 50%) Autofinancement : 7 938.28 €
TOTAL	15 876.56 €	15 876.56 €

Enfin, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement ci-dessus,
- autorise Mr le Maire à déposer et à signer le dossier de subvention correspondant auprès du Conseil Général de l'Indre,
- autorise Mr le Maire à déposer auprès des services de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre et auprès de Mr l'Architecte des Bâtiments de France une déclaration préalable pour la réalisation des travaux,
- d'une manière générale, autorise Mr le Maire à signer TOUT DOCUMENT relatif à cette affaire.

Travaux suite à sinistre - Réparation d'une croix

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la croix sise au lieu-dit « Les Châtaigniers » a été cassée par un agriculteur de la commune. Un devis de réparation a été demandé à l'entreprise Denis LOGIE (Pellevoisin). De son côté l'agriculteur a fait une déclaration de sinistre auprès de sa compagnie d'assurance pour le remboursement de la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de réparation pour un montant de 1294.00 € H.T.
- autorise Mr le Maire à demander l'intervention de l'entreprise pour réparer la croix.
- La copie de la facture sera adressée à la compagnie d'assurance (dossier référencé 2032847906/PACIFICA) concernée pour le remboursement de la commune de Heugnes.



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (C.d.C)



Séance du 29 juillet 2011

Le Conseil de Communauté de Communes, réuni en session ordinaire en son siège, a délibéré des affaires suivantes :

- Il émet un avis favorable sur les deux dossiers de Permis de Construire portant sur la construction de quatre éoliennes (E1, E3, E4 et E5) aux lieux-dits « La pièce des près de Moury », « Les Thibaults », « Le Vieux Sougé » et « La Pièce de la Mardelle » à Sougé et la construction de deux éoliennes (E2 et E6), d'un poste de livraison et d'un local technique, aux lieux-dits « Les Rabelles » et « La Garenne des Trembles » à Argy.

- Mr le Président rappelle les grandes lignes du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par Mr le Préfet de l'Indre, et qui a été communiqué à chaque membre du Conseil communautaire.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. En application de l'article 35 de la loi précitée, le Conseil communautaire doit délibérer sur ce projet et dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer, à compter de la date de réception de celui-ci par notre collectivité, soit avant la date fixée par Mr le Préfet au 21 août 2011. Faute de délibération dans les délais requis, l'avis de la collectivité serait réputé favorable.

Après recueil des avis des collectivités (communes et EPCI), le projet et les avis seront transmis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) qui disposera de quatre mois pour le valider ou l'amender. Dans ce dernier cas, pour que son avis s'impose, la C.D.C.I. devra délibérer à une majorité des 2/3 de ses membres.

Après le vote concernant le périmètre souhaité de l'EPCI dans lequel notre communauté devrait s'intégrer :

- * 15 délégués se prononcent pour un périmètre plus large, avec Valençay, Levroux et Châtillon voire (pour 8 d'entre eux) pour un regroupement des cinq communautés constituant le Pays de Valençay en Berry.
- * 3 délégués se prononcent pour l'alternative suivante : soit regroupement limité avec Valençay, soit regroupement des cinq communautés, sans envisager de solution de moyen terme.
- * 3 délégués accepteraient un regroupement avec Valençay, mais seraient favorable à un regroupement avec une autre communauté (Châtillon, Levroux, voire Buzançais),

à noter que 3 des 15 délégués ayant souhaité un large regroupement émettent le vœu, au cas où celui-ci ne serait pas possible, d'étudier un rapprochement avec Buzançais.

- Les crédits inscrits à certains articles du Budget Primitif étant insuffisants, le Conseil approuve la décision modificative permettant d'effectuer les virements de crédits nécessaires.
- Mr le Président est autorisé à dénoncer, à compter du 1^{er} janvier 2012, les marchés passés avec les Sociétés Coved et Sita respectivement pour la collecte, le transport et le traitement des produits de déchetterie et pour la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers.
- Le Conseil approuve le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la collecte, au transport et au traitement des déchets ménagers et déchets issus de la déchetterie sur le territoire de la Communauté de Communes et charge Mr le Président ou le 1^{er} Vice-Président de lancer la procédure de consultation (marché sur appel d'offres ouvert à lots séparés et à bons de commande). Les marchés seront établis pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et seront reconductibles 3 fois.



INITIATION AU SECOURISME A L'ECOLE



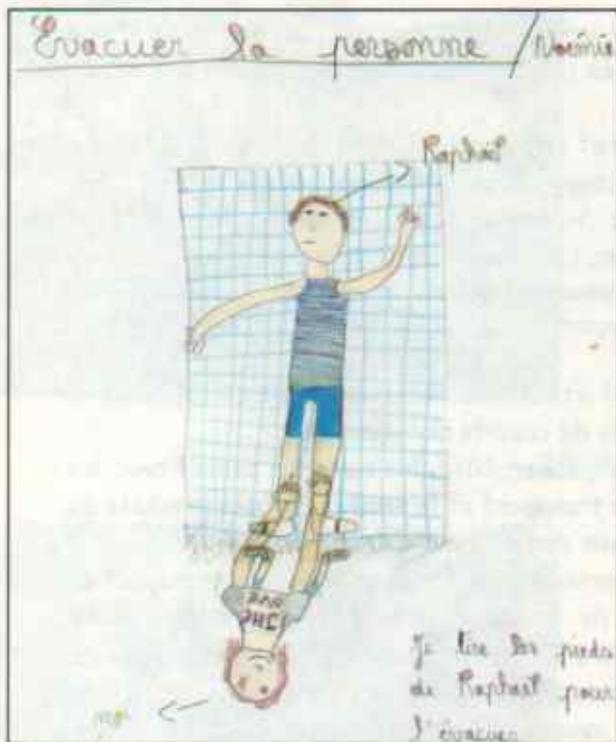
Le jeudi 30 juin matin, les enfants de CM1/CM2 du RPI Pellevoisin/Heugnes, encadrés par Mr Gaël BABILLOT, leur maître d'école, ont été initiés aux gestes de premiers secours par Mr Jean-Marc HEBERT, sapeur pompier volontaire et moniteur de secourisme à Heugnes.

Ainsi au cours de la matinée qui s'est déroulée à la Maison des Associations, les enfants, très attentifs et participatifs, ont pu notamment voir comment se protéger et assurer la protection d'une victime, de tiers, en cas d'accident, dans l'attente de l'arrivée des secours.

Ils ont également pu apprendre à passer une alerte en choisissant le numéro d'appel d'urgence adapté (18 : Pompiers, 15 : SAMU, 17 : Gendarmerie et 112 : Appel d'Urgence Européen).

Pour finir, ils ont pu assister à une démonstration de l'utilisation du Défibrillateur Entièrement Automatique que l'on trouve maintenant de plus en plus fréquemment dans les lieux publics, et destiné à favoriser la reprise d'une activité cardiaque en cas d'arrêt cardio-respiratoire.

Au travers des dessins que tous les enfants ont pu réaliser à l'issue de cette matinée sur ce qu'ils avaient retenu de cette initiation, il apparaît que le message est plutôt bien passé, ce qui ne peut qu'inciter à renouveler l'expérience pour cette année scolaire 2011/2012.





Quelques féminines...



Jo, pas une ride ! Toujours le style !!!

40 ans déjà !

Une belle aventure, cette création du Club de Football à Heugnes ! Elle souda les jeunes d'alors, ceux du bourg et ceux des écarts et vit même plus tard la création d'une équipe féminine, tous animés du même enthousiasme pour les rencontres autour du ballon rond.

En ce 3 septembre 2011, c'est une moisson de souvenirs qui réunissait tous ceux qui ont pu répondre à ce rendez-vous, à cet appel du temps passé avec joie et bonne humeur.



14 Août 2011 – Course cycliste – Les résultats

Le 18^{ème} GP Christian Fenioux a réuni les meilleurs cyclistes amateurs de France. Clément KORETSKY (Aix-en-Provence) l'a emporté d'un boyau devant l'ancien sociétaire de l'U.C.C. Marc STAELEN. Pour la 21^{ème} place Arnaud DEMARE a réglé le sprint du peloton. Quelques semaines plus tard à Copenhague, Arnaud DEMARE devenait Champion du Monde espoir devant Damien PETIT, son ex coéquipier de Nogent-sur-Oise, présent lui aussi en 2010, ce qui confirme que le Grand Prix Christian Fenioux accueille du beau monde.

Les autres lauréats sont : Jocelyn LEMPERRIERE (SCO Dijon), meilleur grimpeur, Edouard LAUBER (Haguenau) Points chauds, Clément KORETSKY (Aix-en-Provence) meilleur espoir, Gwénaél TALLONNEAU (Chalettes-sur-Loing) meilleur régional, SCO DIJON vainqueur par équipes, CC Nogent-sur-Oise, leader de la Coupe de France Look des Clubs.

Après le Grand Prix cycliste de Blangy (76) le CC Nogent-sur-Oise remportait définitivement la coupe de France. Le 14 août 2012, Heugnes aura de nouveau l'organisation d'une manche de Coupe de France.

Dans l'épreuve du Triangle Sud-Berry, Alexandre DELETANG le grand espoir local a signé un doublé. Le junior de l'U.C. Martizay a mené la course à sa guise rejoignant tout d'abord les poursuivants puis les deux échappés dans le dernier tour, les accompagnant quelques kilomètres pour les régler facilement au sprint. Sollicité par de nombreux clubs dont Nogent nous le reverrons rapidement dans le peloton élite.

Le 14 août 2012 nous accueillerons de nouveau une épreuve du Triangle Sud-Berry.



15 AOÛT 2011





Le Comité des Fêtes
a organisé une soirée
« cochon grillé »
pour remercier toutes
les bonnes volontés
ayant participé aux
différentes
manifestations 2011





Heugnes
8 octobre 2011

**Challenge Crédit
Agricole des Ecoles
de Cyclisme 2011**



8 octobre 2011
**Football –
Rencontre
LEVROUX -
HEUGNES**



*14 octobre
2011
Cirque à
Heugnes*



CAMBRIOLAGE DANS LES HABITATIONS



Vous êtes actifs ou retraités. Vos activités vous obligent à laisser votre résidence inoccupée. Il est évident que cette inoccupation facilite la tâche des cambrioleurs. Certains d'entre vous ont hélas, été victimes de tels faits.

Il n'existe pas de remède miracle mais quelques conseils de prévention vous aideront peut-être à éviter de mauvaises surprises.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE VOUS MEME

1. Installer des moyens de sécurité efficaces (serrures trois points, porte blindée, volets métalliques avec loquets de sécurité, etc.)
2. Installer un système d'alarme éventuellement relié à une caméra de surveillance.
3. Ne reculer devant aucune astuce pouvant retarder l'action des cambrioleurs. Plus ils seront gênés et plus vos chances de retrouver un logement intact augmenteront.
4. Ne pas cacher les clés ! Les endroits connus sont les premiers visités.
5. Ne pas inscrire son adresse sur son trousseau de clés : en cas de perte, vous faciliteriez la tâche des cambrioleurs.
6. Portez attention aux véhicules qui pourraient vous suivre sur les trajets marché/domicile, domicile/marché.
7. Si vous le pouvez, ne partez pas toujours à heures régulières, n'empruntez pas toujours le même itinéraire.
8. Sur les lieux de votre profession, portez attention aux personnes qui pourraient sembler vous surveiller.
9. Pour faciliter l'enquête judiciaire qui sera effectuée suite à un cambriolage, pensez à :
 - garder les factures, éventuellement faire effectuer une expertise de vos plus beaux objets.
 - Prendre des clichés photographiques des objets de valeur. Ils faciliteront les investigations et les démarches avec votre assurance.
 - Noter la marque, le type et les numéros de série des appareils que vous possédez (Téléviseur, lecteur DVD, etc.)

CE QUE LES AUTRES PEUVENT FAIRE POUR VOUS

L'idéal pendant votre absence, est de demander à vos voisins :

- de jeter un coup d'œil régulier et de prêter une oreille attentive.
- De vider votre boîte à lettres.

REACTION APRES UN CAMBRIOLAGE

- Appeler la brigade de gendarmerie
- Ne rien toucher avant que les enquêteurs n'aient terminé leurs constatations
- Par la suite, faire un inventaire précis des objets disparus, et donner un maximum de détails propres à permettre leur identification (numéro de série notamment).

L'application de ces quelques conseils doit limiter les possibilités de cambriolages et rendre plus efficace le travail des gendarmes enquêteurs.

Une fois encore, **l'ENTRAIDE ENTRE VOISINS** est primordiale.

Adoptez le bon réflexe.

Signalez toutes situation ou présence suspecte à la gendarmerie.

Tél : 17 ou celui de votre communauté de brigades.

BTP ECUEILLE : 02.54.00.45.60



Médiathèque Intercommunale du Pays d'Écueillé

Communauté de Communes du Pays d'Écueillé

1 SERVICE = 2 SITES

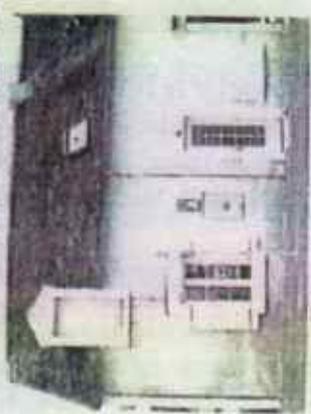
5 rue Albert Jahan
36240 ÉCUEILLÉ
Tél. : 02.54.40.59.10

Courriel : mediatheque.ecueil@orange.fr



2 rue Jean Giraudoux
36180 PELLEVOISIN
Tél. : 02.54.38.57.22

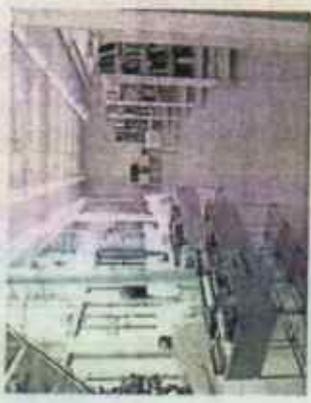
Courriel : mediatheque.pellevoisin@orange.fr



Les Horaires

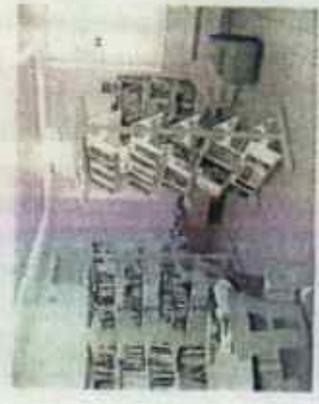
Médiathèque d'Écueillé

Mardi : 15 h - 18 h
Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h
Vendredi : 15 h - 18 h
Samedi : 9 h - 12 h



Bibliothèque de Pellevoisin

Mercredi : 9 h 45 - 12 h
Samedi : 13 h 45 - 16 h



S'inscrire...

Inscription gratuite

La Médiathèque est ouverte à tous.

Il est possible d'y venir, sans avoir de carte de lecteur, pour consultation des documents sur place.

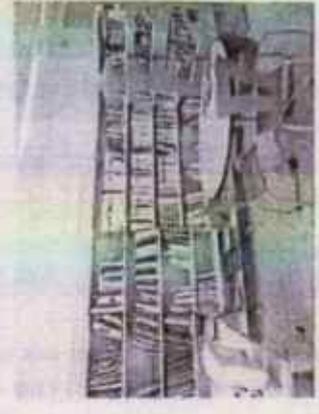
Il faut une Carte de Lecteur individuelle, pour :

- Emprunt de Documents
- Utilisation des ordinateurs (traitement de texte, tableur...)
- Consultation Internet pour la recherche documentaire (emploi, exposés...)

Cette carte est délivrée gratuitement après l'inscription, et doit être présentée à chaque emprunt ou utilisation d'un ordinateur.

Documents d'inscription à fournir :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois. (Tout changement de domicile doit être signalé.)
- Une autorisation parentale pour les enfants s'inscrivant seuls (modèle disponible sur place).



Se repérer...



La Médiathèque est un service public permettant accès à la connaissance pour tous.

Elle offre un choix varié de supports

- **Secteur adultes :**
romans, policiers, science-fiction, biographies, théâtre, poésie, livres en gros caractères, documentaires (art, sport, histoire, etc.), bandes dessinées et revues.
- **Secteur jeunes :**
albums, contes, romans, documentaires (nature, art, géographie, etc.), bandes dessinées et revues.
- **Secteur musique :**
Chanson française, internationale, jazz, musique classique, du monde, rap, electro.
- **Secteur DVD :**
Documentaires, théâtre, cinéma.

La médiathèque c'est aussi :

... des services :

- Expositions.
- Rencontres d'auteurs.
- Animations régulières : "L'Heure du conte", ...
- Accès gratuit à Internet, ouvert à tous, à condition de s'engager à respecter la « Charte d'utilisation Internet »).
- **Catalogue en ligne avec service de réservation :** <http://cc-ecuelle.bibli.fr/>
(Possibilité de dépôts des réservations dans les mairies de la communauté).
- Accueil de classes, des enfants de la Garderie en dehors des heures d'ouverture au public (Jeudi et Vendredi matin).
- Portage de documents à domicile.
Renseignements à la Médiathèque.



Emprunter...

- **Nombre :** 5 DOCUMENTS imprimés
2 DOCUMENTS sonores
ou vidéos
ou plus sur demande
- **Durée :** 1 MOIS
ou plus sur demande
- Possibilité de prolonger la durée de prêt d'un livre ou d'un CD à condition qu'il ne soit pas déjà réservé par un autre lecteur.
- Les documents non disponibles peuvent être réservés.
- Les revues peuvent être empruntées, exceptés les numéros du mois ou de la semaine en cours qui sont à consulter sur place.
- Tout document est emprunté sous la responsabilité de l'utilisateur ou de celle des parents pour les mineurs. En cas de perte ou de détérioration, le signaler aux bibliothécaires.

L'équipe est là pour répondre à toutes vos questions, n'hésitez pas à lui demander d'effectuer des recherches documentaires ou des conseils.

Dates à retenir...

- 11 novembre : Messe à 9h30 suivi du dépôt de gerbes au Monument aux Morts, au cimetière et galette au Café Pournin
- 11 novembre : Loto du Comité des Fêtes à la Maison des Associations à 14h00
- 12 novembre : Dîner dansant de l'A.S. Heugnes à partir de 20h00 salle des fêtes de Palluau
- 3 décembre : **TELETHON 2011** - Collecte des dons à partir de 8h30 sur la Place de la Mairie par les Motards du Moto Club « Les Maudits Cuits »
- 10 décembre : Sainte Barbe : banquet et messe à 16h30, inauguration du C.P.I.
- 14 décembre : Banquet du Club des Amis du Jeudi à l'Auberge de Heugnes
- 16 décembre : Distribution des colis de Noël
- 30 décembre : Cérémonie des Vœux à partir de 17 h 30 à la Maison des Associations

Etat civil

Mariages de **MOULIN François** et de **DREYER Marie-Ange** le 20 août 2011
PIVRON Arnaud et de **CHATARD Virginie** le 27 août 2011

.....

Décès de **BERGE Patrick** le 6 octobre 2011 à Châteauroux (Indre)



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

En 2012 se tiendront les élections :
Présidentielles (22 avril – 6 mai 2012)
Législatives (10 juin – 17 juin 2012).
 Pour voter vous devez obligatoirement vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2011.
 Les nouveaux habitants de Heugnes ainsi que les personnes non inscrites ou ayant changé d'adresse en cours d'année, sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



TRAINS A GRANDE VITESSE POUR L'INDRE

Réunion publique
 organisée par le CPDP le
 Mercredi 16 novembre
 2011 à 19h00 à la salle
 multi-activités de
 Grandéols



Quelques mots sur nos poubelles...



Vous connaissez sûrement « la roue de la fortune ». Eh bien, les ambassadrices du tri lors du Tour de France vous proposaient de faire « le tour du tri ». Une animation pendant laquelle vous avez pu tester vos connaissances sur différents thèmes comme le compostage, la réduction des déchets, la déchetterie et tout ce qui se rapporte aux «poubelles» de près ou de loin, sans oublier des questions sur le Tour de France.

Le principe : lancer trois fois la roue et répondre aux questions posées en fonction du thème désigné par l'aiguille. Ceux qui se sont pris au jeu ont pu approfondir leurs connaissances sur les déchets de manière ludique et en apprendre un peu plus sur la production de déchets de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé.

Les enfants avaient eux aussi leurs questions sur des thématiques appropriées à leur curiosité. Et il faut le dire, ils en savent plus qu'on ne le croit.

En effet, prendre conscience des problématiques liées aux déchets est un thème généralement abordé dans le programme scolaire via celui du Développement Durable.

Les ambassadrices du tri ont ainsi pu constater, lors de cet événement et pendant leurs animations en milieu scolaire, qu'il s'agit certes d'un sujet vaste et complexe pour les enfants, mais que ces derniers y portent un grand intérêt, d'autant plus quand cela les touche de près et il faut dire que des déchets, ils en voient passer tous les jours...

Maëlle et Déborah étaient présentes pour les plus jeunes, mais vous les avez sûrement aperçues en début d'année dans les rues de vos communes lorsqu'elles sont passées avant le camion de collecte pour repérer et identifier les erreurs de tri. Certains ont reçu un document dans leur boîte aux lettres rappelant les consignes de tri à respecter, accompagnée ou non d'un sac contenant leurs erreurs. Suite à ce passage avant collecte, les ambassadrices sont venues à votre domicile pour vous expliquer les erreurs commises et vous donner de bonnes astuces pour ne pas en refaire. Si vous n'avez pas eu leur visite et que vous souhaitez des informations sur le tri, sachez qu'il est toujours possible de les contacter.

Les erreurs les plus fréquentes :



Barquettes plastiques ou polystyrène, sacs et films plastiques, pots et boîtes en plastique (yaourts, crème fraîche, boîte de margarine, bac de glace...)



Ces déchets sont à mettre dans votre sac noir des ordures ménagères.

Et n'oubliez pas :

La vaisselle brisée y compris les verres de table sont à jeter avec les ordures ménagères (sac noir).





En 2010, la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé a collecté 326 tonnes d'emballages et de Journaux, Revues, Magazines soit 86 kg/ an / hab de déchets recyclables.

Coté ordures ménagères 774 tonnes ont été produites ce qui représente le poids de 111 éléphants, c'est énorme non ?

La solution : réduire les déchets à la source par une consommation responsable, en pratiquant le réemploi et le recyclage ce qui permettra de diminuer la quantité de résidus qui se retrouvent dans nos poubelles.



Un doute, une question sur le tri ?
 Contactez vos ambassadrices du tri
 Maëlle : 06.78.06.71.24 ou
 Déborah : 06.78.44.04.41
 Vous pouvez aussi leur écrire :
tri.anim@orange.fr



La Foire aux questions !!!

En quoi le recyclage est-il utile à l'environnement ?

Entre autres, parce qu'il permet de ne pas avoir de nouveau recours à la matière première. Refaire du papier avec du papier, ça évite de couper du bois. On estime à l'échelle nationale que le recyclage des papiers/cartons évite l'importation de 500 000 tonnes de bois par an. De même, le recyclage d'une tonne d'acier fait économiser 1,5 tonne de minerai et 400 kg de coke (charbon).

Quant à celui des bouteilles plastiques, il permet notamment d'économiser 56 000 tonnes de pétrole par an.

Ma bouteille d'huile est-elle recyclable ?

Oui, Depuis quelques années toutes les bouteilles de plastique ou de verre contenant de l'huile peuvent être recyclées sans problème.



Faut-il laver les emballages ?

Non, Cela gaspille de l'eau. Il faut simplement vider les emballages et les bouteilles de leur contenu.

Pourquoi ne faut-il pas emboîter les déchets ?

Car sur la chaîne de tri, ils ne pourront pas être séparés et iront tout droit en refus de tri c'est-à-dire avec les ordures ménagères.



Pourquoi ne faut-il pas mettre les sacs en plastiques et les petits emballages comme les pots de yaourt dans le sac / bac jaune ?

Pour le moment, ces emballages sont trop légers, trop petits ou trop complexes pour être traités dans les usines de recyclage. A mettre aux ordures ménagères.

Que signifie le point vert sur les emballages ?

Le point vert est délivré par Eco-Emballages, société agréée par l'Etat. Il est présent sur 95% des emballages, mais il ne veut pas dire que le produit est recyclable !

Il indique que l'entreprise qui a mis ce produit sur le marché contribue financièrement au recyclage des emballages.



Que fait-on de la benne de tout venant ?

Le contenu de la benne est enfoui sans être trié. Si ce dont vous voulez vous débarrasser est en bon état, mieux vaut le donner que de le jeter.

Peut-on jeter les livres dans les Journaux Revues Magazines (bleus) ?

Le papier qui compose les cahiers ou les livres est recyclable même si leur nature est différente des journaux magazines. Par ailleurs, ils sont souvent composés de spirales ou colles qui rendent la récupération difficile ; donc veiller à retirer le maximum.

Pensez également à votre entourage ou aux associations qui peuvent se réjouir de récupérer vos livres...



Qu'est ce que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ?

La TEOM est un impôt annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle finance l'élimination des déchets ménagers c'est-à-dire l'ensemble des opérations liées à la collecte, au tri, au traitement et au recyclage des déchets, mais aussi au financement de la déchetterie.

Information aux artisans et commerçants

Si vous le souhaitez, vous pouvez acquérir des conteneurs 660 Litres pour environ 150 € TTC l'unité et éventuellement des 240 Litres.

Pour cela contactez Flavie DAVID,
 coordinatrice des ordures ménagères au
 02.54.40.21.10

tri.ccepe@orange.fr

